

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 23 juin 2025 à 21 heures 00 minutes

Mairie

Quorum : 6

Présents :

Mme AUDRAN Nathalie, M. CASTERA Guy, Mme DUMONT Laetitia, M. FAGET Philippe, Mme LAFARGUE Pierrette, Mme SOURBETS Stéphanie

Procuration(s) :

Absent(s) :

M. BLIN Christophe, M. DUSSANS Pierre

Excusé(s) :

M. COUTURE Jean Luc, Mme FARIA-PEREIRA Isabelle, M. LARTIGOLLE Stéphane

Secrétaire de séance : Mme DUMONT Laetitia

Président de séance : Mme LAFARGUE Pierrette

1 - Lecture et approbation du compte rendu précédent

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

2 - Election du secrétaire de séance

Mme Laetitia DUMONT est nommée secrétaire de séance.

3 - D202508 - Défenses de nos traditions (chasse à la palombe au filet)

Objet : Défense de nos traditions suite à la décision de la Commission Européenne de saisir la Cour de Justice de l'Union Européenne d'un recours en manquement contre la France concernant la réglementation de la chasse du pigeon ramier (palombe) au filet.

Vu la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages (directive « Oiseaux ») ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 424-4, R. 424-9 et R. 424-9-1 ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 août 2006 relatif aux conditions de chasse des colombidés dans le département du Gers ;

Considérant la décision de la commission européenne de saisir la Cour de justice de l'Union européenne d'un recours contre la France pour non-respect des dispositions relatives à la chasse de la directive « Oiseaux », en particulier ses articles 8 et 9, risquant ainsi de mettre fin à la chasse traditionnelle de la palombe (pigeon ramier) en palombière ;

Considérant l'incompréhension que suscite cette décision communautaire compte tenu du caractère ancestral de cette activité, de son antériorité par rapport aux dispositions communautaires elles-mêmes, et de l'interprétation faites aujourd'hui de ces dispositions par la commission européenne pour faire condamner cette activité ;

Considérant que la palombe (pigeon ramier) connaît aujourd'hui une véritable explosion démographique au point de constituer un risque important pour l'agriculture obligeant le préfet du Gers à prendre annuellement un arrêté permettant la destruction du pigeon ramier (palombe) sur l'ensemble du département ;

Considérant l'importance et l'attachement de nos populations à cette pratique, développée au sein de notre réseau associatif local, porteuse de valeur de vivre ensemble ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Demande instamment que le Premier ministre intervienne en défense sur ce dossier auprès de la commission européenne pour s'opposer à la saisine de la Cour de Justice de l'Union Européenne.
- Demande que la stratégie de défense soit construite en collaboration avec les services du ministère de Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la pêche, et de la Fédération départementale des chasseurs du Gers ;

ET DANS CETTE ATTENTE,

- Emet un avis défavorable sur la décision de la commission européenne de remettre en cause la chasse du pigeon ramier (palombe) au filet ;
- Apporte un soutien sans réserve en faveur de la chasse de la palombe au filet en palombière, activité cynégétique ancestrale pratiquée au cœur de nos territoires ;
- Se dit solidaire de l'ensemble des communes qui émettrons un même avis ;

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Fin des travaux du cimetière de Saint Roch

Mme le maire informe le conseil municipal de la fin des travaux du cimetière de Saint Roch. Les adolescents de la CCGA étaleront les graviers sur les allées de ce cimetière.

5 - Travaux grillage ancienne école

Mme le Maire informe le conseil municipal de la fin des travaux du grillage du foyer et des appartements, mais il reste celui de la cour de l'ancienne école, un devis sera demandé à Nicolas ALBERT .

6 - Compte rendu formation Intra-muros

La commune de Maupas a son espace sur l'application Intra-muroset peut informer les administrés des informations et actualités de la commune.

7 - Bus Tour PLUi-H

Mme le Maire fait le compte rendu du Bus Tour PLUi-H, nous avons fait le tour des communes de la CCGA.

Nos petites communes font le même constat du manque de logements pour accueillir de nouveaux habitants.

8 - Questions diverses

- Mme le Maire informe le conseil municipal du besoin pour l'employé communal d'une remorque pour le transport de marchandises pour les travaux de la commune, un devis aux Ets DALIES pour un montant de 1 979,50 € HT soit 2 375,40 € TTC.

Le conseil municipal autorise Mme le maire à signer le devis pour 1 979,50 € HT soit 2 375,40 € TTC.

- Chaudière appartements Presbytère :

Il a été constaté une consommation anormale de fioul, le plombier va être contacté.

Le Secrétaire de séance,



Fait à Maupas
Le Maire

